

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2020-071

OBJET : Arrêté de circulation - commune déléguée de Roucamps

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise AXECOM, domiciliée 4 zone Artisanale à Canisy (Manche) pour les travaux de déploiement de la fibre optique ;

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise AXECOM est autorisée à empiéter sur la chaussée sur les voies de l'ensemble de la commune déléguée de Roucamps, à partir du 1er juillet 2020 et ce jusqu'à la fin des travaux. La circulation est maintenue.

Article 2 : L'entreprise AXECOM est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- L'entreprise AXECOM,
- Madame la Directrice de l'Agence Routière Départementale de Maisoncelles-Pelvey,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

